

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Potte et Morchain

Réunion publique
09 février 2017 - 14h00 - Licourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mme Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Antea Group	
Mme Claire Jullien	Chargée de projet
Représentant collectivités	
M. André Le Roy	Maire de Pertain
M. Pascal Blondelle	Maire d'Epénancourt
M. Jean-Paul Bourgy	Maire de Morchain
M. Philippe Marc	1 ^{er} adjoint de Morchain + agriculteur
Agriculteurs	
M. Laurent Degenne	Exploitant à Potte
M. Guillaume Christophe	
M. D Pecquet	
SCEA Carpentier	Exploitant Moislains
M. Henri Daudré	Exploitant à Pargny
M. Foissey	Exploitant à Marchelpot
M. Sylvain Leuleu	Exploitant à Pertain
M. Jean-Michel Wissocq	Exploitant à Morchain
M. Grovacki	
M. Boinet	

Mme Potier Caroline	Exploite à BELLOY EN SANTERRE
M. Dominique Rigaux	
M. Marcel Trefcon	Exploitant à Rouy Le Petit
M. Frédéric Anscuitte	Exploitant à Rouy Le Petit
M. Gabin Potel	Exploitant à Marcheipot
M. Jacques Carpentier	Exploitant à Morchain
M. Régis Deboom	Exploitant à Mesnil-St-Nicaise
M. Frédéric Seret	Exploitant à Curchy
DDTM de la Somme	
Mme Marion Hecquet	

Excusés

SIEP	
M. Gérard François	Vice-Président du SIEP du Santerre
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Loïg Meteron	En charge des ORQUE
M. Jean Lalanne	
Maire	
M. Michel Merel	Maire de Potte
ARS	
M. Stéphane Duminil	
Représentant des consommateurs d'eau	
M. Didier Crampon	
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Thierry Lineatte	
Agriculteurs	
M. Chuffart Emmanuel	
M. Frassaint	
M. Formentin	

Chambre d'Agriculture	
M. Emmanuel Du Tertre	
DREAL	
M. Loïc Barthélémy	Service eau et nature
SAGE Haute Somme	
Mme Mélanie Leclaire	Animatrice SAGE

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Présentation en version papier
- Carte de l'aire d'alimentation des captages opérationnelle
- Carte de la vulnérabilité et carte des sols
- Cartes du territoire (EPCI, Canal Seine Nord Europe)

La réunion publique présente la démarche de l'ORQUE des captages de Potte et Morchain. Les points suivants ont été abordés :

1. Propos introductifs
2. Présentations du SIEP, de la démarche et du contexte des deux champs captants
3. Définition de l'Aire d'Alimentation des Captages
4. Définition de la vulnérabilité intrinsèque
5. Diagnostic Territorial Multi-Pressions

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Potte et Morchain"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique que le SIEP est constitué de 81 communes depuis la fusion d'Omiecourt, Pertain et Hyencourt-Le-Grand (nouvelle commune Hypercourt). Il informe de la démarche en cours sur le territoire : une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Dans le cas du territoire de Potte et Morchain, le mot reconquête n'est pas adapté car les actions sont préventives, contrairement à Caix où les captages ont été désignés prioritaires dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il



insiste sur sa volonté de ne pas stigmatiser les agriculteurs et ajoute qu'il faut qu'un effort soit réalisé par l'ensemble des acteurs du territoire.

Philippe CHEVAL explique que l'ORQUE se réalise en plusieurs étapes (cf. présentation), validées par un comité de pilotage. Le précédent comité de pilotage a eu lieu dans la matinée et a permis la validation de la vulnérabilité dans l'aire d'alimentation des captages par l'ensemble des membres.

2. Présentation du SIEP, de la démarche et du contexte des deux champs captants

Marine JOSSE, présente le SIEP du Santerre, les unités de distribution au niveau des captages de Potte et Morchain. Elle expose :

- Les différentes étapes de l'ORQUE (AAC, DTMP et programme d'actions)
- Le planning et le financement de l'ORQUE

Claire JULLIEN présente le contexte des deux champs captants, les caractéristiques des forages, les périmètres de protection ainsi que le contexte hydrogéologique.

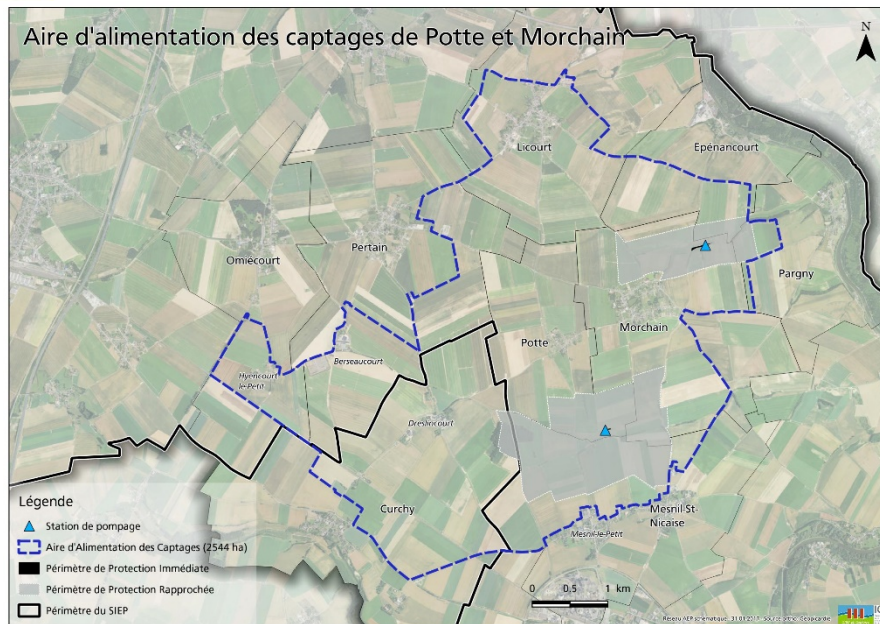
Marine JOSSE reprend la parole afin de présenter le contexte qualitatif des deux champs captants. Le taux des nitrates oscillent autour des 30-35 mg/l pour Morchain et 40mg/l pour Potte. Depuis quelques années, le taux de nitrates a augmenté mais reste dans la norme de potabilité. Plusieurs matières actives sont détectées au niveau des forages de Morchain. Dans les forages de Potte, seules l'atrazine et ses métabolites sont retrouvées.

3. Définition de l'Aire d'Alimentation des Captages

Claire JULLIEN explique que l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) permet de lutter contre les pollutions diffuses contrairement aux périmètres de protection des captages qui permettent de lutter contre les pollutions ponctuelles. Elle précise comment est calculée l'AAC en prenant en compte différents critères (hydrogéologique, topographique).

Une seule AAC est présentée pour les champs captants de Potte et de Morchain. Les contours de l'AAC ont été revus avec le parcellaire de manière à obtenir une aire opérationnelle pour réaliser la suite de l'étude. Cette aire opérationnelle s'étend sur une surface de 2 544 ha et concerne 9 communes.

Marine JOSSE présente l'aire opérationnelle au sein des nouvelles intercommunalités. Les communes concernées par l'AAC sont, pour 6 d'entre elles, des communes à enjeux eau, sauf les communes d'Omiécourt, Pertain (nouvelle commune Hypercourt) et Licourt. Un courrier sera adressé par le SIEP du Santerre à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin de demander l'ajout de ces 2 communes sur la liste des communes à enjeu eau.



4. Définition de la vulnérabilité intrinsèque

Afin de définir dans l'AAC, des zones stratégiques pour leur contribution à l'alimentation des captages, une carte de vulnérabilité intrinsèque a été définie. La définition de cette vulnérabilité a été réalisée sur la base d'une approche multicritères, définie par le BRGM.

Cette méthode repose sur le croisement de 5 paramètres :

- ✓ Pouvoir filtrant des Sols (S),
- ✓ Aléa au ruissellement (R),
- ✓ Epaisseur de la zone non saturée (HZNS),
- ✓ Perméabilité de la zone non saturée (KZNS),
- ✓ Perméabilité de l'aquifère (Ka_q).

Perrine GAMEZ annonce que sur l'AAC, 165 sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle sur 1m20 de profondeur.

Pour localiser plus précisément les affleurements crayeux et les zones d'infiltration rapide vers la nappe, le nombre de sondages a été plus important dans les vallées. De ce fait, 1 sondage a été fait pour 4 – 5 ha sur les versants et dans les vallées hétérogènes, alors qu'1 sondage couvre 30 ha pour les plateaux limoneux homogènes.

La campagne de sondages pédologiques a permis de déterminer 6 grands types de sols dans l'AAC :

- ✓ *Sols des limons des plateaux*

UTS 1 : Limons profonds de plus de 1,20 m d'épaisseur, avec limon argileux entre 50 et 90 cm de profondeur.

UTS 2 : Limons profonds de plus de 1,20 m d'épaisseur.



✓ Sols sur craie



UTS 3 : Limon argileux avec graviers de craie, reposant sur la craie avant 0,50 m de profondeur.

UTS 4 : Sols argileux reposant sur la craie entre 0,50 et 1,00 m de profondeur.

✓ Sols issus des argiles à silex

UTS 5 : Sols argileux profonds, avec parfois quelques graviers de silex.

✓ Sols des vallées sèches

UTS 6 : Limons à limons purs profonds (plus de 1,20 m) avec parfois quelques graviers de craie.

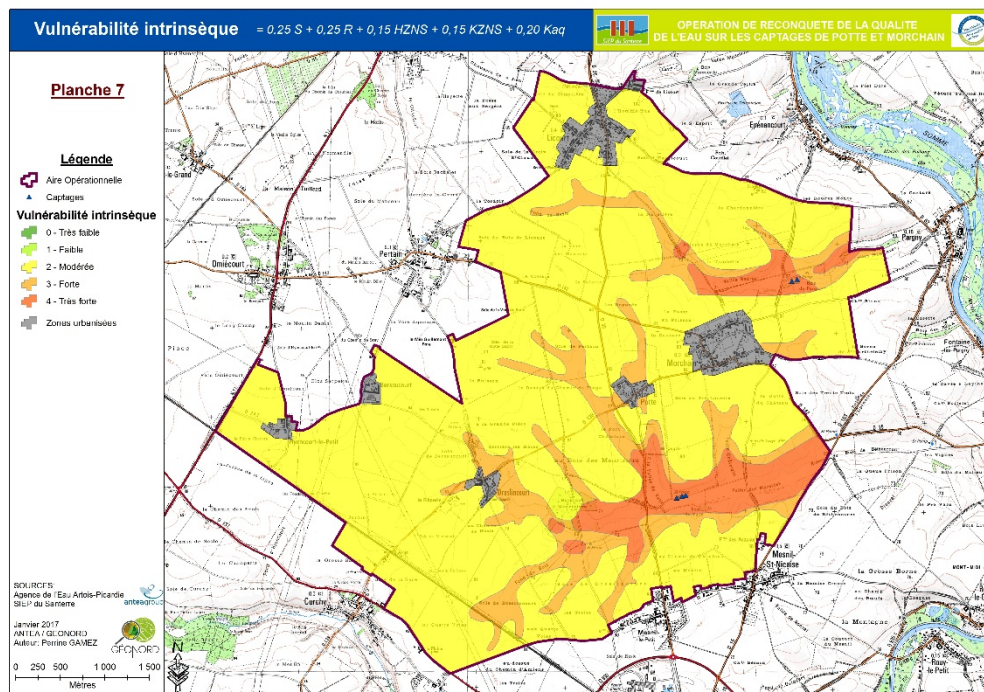
Ces données sont reprises pour la détermination de la vulnérabilité intrinsèque. Les paramètres pris en compte ont ainsi été décrits :

- ✓ S : le pouvoir filtrant des sols détermine le risque de lessivage des sols et l'infiltration potentielle vers les eaux souterraines. Ce paramètre est mesuré à partir du rapport réserve utile maximale des sols / volume de pluie hivernale efficace.
- ✓ R : la sensibilité au ruissellement est mesurée selon un arbre décisionnel défini par le BRGM. Il croise 4 paramètres, qui sont : l'occupation du sol, le risque de battance, les pentes et l'érodibilité.
- ✓ HZNS : L'épaisseur de la zone non saturée est ici déterminée par la soustraction de deux données : données topographiques et Piézométrie de la Nappe de la Craie, fournie par le BRGM (Hautes eaux 2001).
- ✓ KZNS : perméabilité de la zone non saturée basée sur les informations de la carte géologique
- ✓ Kaq : perméabilité de l'aquifère basée sur les informations de la carte géologique

La résultante du croisement multicritères est une carte de vulnérabilité de l'AAC opérationnelle caractérisée par une vulnérabilité modérée pour 75%, localisée sur les plateaux, une vulnérabilité élevée pour 13%, située dans les vallées secondaires, et une vulnérabilité très élevée dans les deux vallées principales où sont implantés les deux champs captant représentant 8% de la surface de l'AAC opérationnelle.

A noter que la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque n'est pas reprise dans les zones artificialisées, étant donné qu'aucun sondage pédologique n'a été réalisé.

Pour cela une carte de vulnérabilité géologique a également été réalisée reprenant uniquement les paramètres KZNS, HZNS et Kaq. Avec cette carte, il est possible de constater que les communes de Curchy (Dreslincourt) et Potte sont en partie en zone de vulnérabilité élevée.



5. Diagnostic Territorial Multi-Pressions

La phase du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) qui commence sur le territoire va permettre l'identification de toutes les pressions exercées, c'est-à-dire la caractérisation des sources de contamination, tout en ciblant les zones les plus vulnérables aux transferts vers la nappe.

Perrine GAMEZ présente la méthodologie mise en place pour réaliser les diagnostics agricoles. Avant de lancer les diagnostics, une première phase d'identification a permis de recenser tous les agriculteurs qui cultivent au moins une parcelle dans l'AAC. Elle a rencontré un agriculteur par commune pour identifier les exploitants. Elle précise que 62 exploitants ont été identifiés sur le territoire et la Surface Agricole Utile est de 2324 ha.

Les diagnostics agricoles se dérouleront en 3 grandes phases :

- ✓ Le diagnostic d'exploitation : rendez-vous sur le corps de ferme avec l'exploitant pour échanger sur ses pratiques et collecter les données pour calculer les indicateurs.
- ✓ Le diagnostic des parcelles, selon la méthode AQUAPLAINE® qui permet d'identifier les modes de circulation de l'eau excédentaire, pouvant provoquer un transfert vers la ressource en eau.



- ✓ Le rendu individuel : remise des résultats avec la proposition d'actions adaptées et validées par l'exploitant.

Toutes les données individuelles seront synthétisées pour produire des données globales à l'échelle de l'AAC. Elle précise qu'à ce jour, aucune donnée n'a permis de synthétiser les données sur l'ensemble des pratiques à l'échelle d'un territoire. Cet exercice permettra de valoriser les efforts déjà entrepris et de mettre en avant les bonnes pratiques. Les points forts et les axes d'amélioration seront discutés en groupe de travail agricole. Ces groupes de travail permettront d'échanger sur la mise en place d'un plan d'actions. Les coopératives, la Chambre d'Agriculture et d'autres opérateurs agricoles seront présents également dans le groupe de travail.

Les diagnostics vont débuter prochainement et le rendu se fera en juin.

Claire JULLIEN présente la partie non agricole, où les thématiques suivantes seront abordées dans le cadre du diagnostic :

- ✓ Assainissement (pour les communes dont les centres bourgs sont comprises dans l'AAC).
- ✓ Activités artisanales et industrielles (avec la consultation des bases de données de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et activités historiques (base de données du BRGM BASOL et BASIAS).
- ✓ Autres activités urbaines : dépôts, décharges, carrières, ouvrages souterrains, CSNE.
- ✓ Produits phytosanitaires non agricole : consultation des communes, du Conseil Départemental et de la SNCF sur leur mode d'entretien. Les pratiques des particuliers seront abordées via des actions de sensibilisation pendant les réunions publiques.
- ✓ Gestion des propriétés forestières par le biais des informations recueillies lors des rencontres collectivités.

6 Remarques

Les remarques formulées durant la réunion publique sont les suivantes :

- Les industries type Téréos n'ont pas été prises en compte au niveau de la commune de Mesnil-St-Nicaise. L'exploitant demande si cela a été fait de manière volontaire.

Claire Jullien explique qu'elle n'avait pas connaissance des industries et qu'elle s'est concentrée sur les parties hydrogéologiques et topographiques pour le tracé. Un de leur forage est situé dans l'AAC. Une rencontre avec Téréos est prévue prochainement.

- Un exploitant affirme qu'il y'a un remembrement suite au tracé du Canal Seine Nord Europe.

Perrine GAMEZ annonce que le remembrement ne s'effectuera pas avant 2022 et sera pris en compte dans le suivi des agriculteurs et non dans les diagnostics initiaux.

- Un exploitant s'interroge sur la durée du diagnostic agricole.

Perrine GAMEZ précise que le diagnostic d'exploitation dure environ 1h30. La partie liée au diagnostic parcellaire AQUAPLAINE se fait sur le terrain par le technicien et la présence de l'exploitant est facultative. La remise des résultats et de la discussion dure environ 1h.

- *M. Laurent Degenne* ne comprend pas que le système de point dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) ne favorise pas la production végétale et que les 100 points sont impossibles à atteindre.

Marine JOSSE a demandé confirmation auprès des services de la DDTM. Les 100 points peuvent être atteint facilement pour les exploitants cultivant dans le périmètre de l'ORQUE de Potte et Morchain qui est considéré comme un enjeu lié à la protection de la ressource en eau qui correspond à 65 points. Si l'exploitant n'a pas fait de demande de subvention dans les 3 années précédentes pour un bâtiment ou mise aux normes d'un bâtiment cela correspond à 40 points supplémentaires.

- Un particulier expose son inquiétude face à la pollution des captages de Morchain en 2015. Il remercie le SIEP pour le travail effectué afin de fournir l'eau aux habitants.

Sandrine PETIT met en avant le fait que tous les services du SIEP se sont mobilisés lors de cette pollution. Un effondrement a eu lieu non loin d'un forage agricole, l'eau s'est engouffrée par ce forage et a atteint la nappe souterraine, ce qui a engendré une pollution. Ce trou a été rebouché dans les règles de l'art et la DDTM a validé la technique. Cependant, lors de gros orages des coulées de boues arrivent encore dans la station de pompage. La boue ne s'infiltre pas dans les forages car ils sont protégés. L'ORQUE va permettre d'avoir des actions sur l'écoulement des eaux superficielles.

- Un exploitant demande un exemple d'action agricole.

Marine JOSSE explique que pour Caix le plan d'actions a été scindé en plusieurs volets : « limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme », « améliorer les pratiques de fertilisation azotée » ; « favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration », « améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires » et enfin deux volets sur « communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles ». Il y'a 48 sous actions. Elle informe que des actions sont répertoriées comme l'utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation azotée pour l'usage des produits



phytosanitaires. La mobilisation aux réunions et la réalisation de diagnostic technico-économique en agriculture biologique sont des actions possibles.

Philippe CHEVAL informe que cette démarche est collective et que la participation de chacun est importante. Il remercie les personnes présentes pour leur mobilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL lève la séance à 15h45.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr